

# 8.

## Entreprises de services monétaires et Contrats publics

---

- 8.1 Avis et communiqués
  - 8.2 Réglementation
  - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
  - 8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public
  - 8.5 Autres décisions
-

## 8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

Aucune information.

## 8.4 AUTORISATION DE CONTRACTER / SOUS-CONTRACTER AVEC UN ORGANISME PUBLIC

La Loi sur les contrats des organismes publics, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »), prévoit à son article 21.17 qu'une entreprise qui souhaite conclure avec un organisme public tout contrat ou sous-contrat qui lui est directement rattaché comportant une dépense égale ou supérieure au montant déterminé par le gouvernement doit obtenir à cet effet une autorisation de l'Autorité (l'« autorisation »). L'autorisation est valide pour une période de trois ans. L'Autorité peut, par ailleurs, pour les motifs prévus aux articles 21.26 et 21.27 de la LCOP, refuser d'accorder ou de renouveler cette autorisation ou la révoquer.

L'Autorité tient et met à jour un registre public disponible sur son site Web, contenant l'information sur les entreprises autorisées à conclure un contrat ou un sous-contrat public en vertu de la LCOP. Si vous souhaitez vérifier si une entreprise est autorisée à cette fin, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.4.1 vise l'octroi et, le cas échéant, le renouvellement de l'autorisation. La sous-section 8.4.2 vise le retrait volontaire d'une autorisation selon l'article 21.48 de la LCOP. Enfin, la sous-section 8.4.3 concerne la révocation et la suspension de l'autorisation, ainsi que les autres modifications entraînant un changement au registre de l'Autorité, tel que le changement de nom de l'entreprise autorisée.

Veuillez noter que l'entreprise pour laquelle une autorisation est refusée ou révoquée est inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) mis en ligne par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

\* Le NEQ est le numéro attribué par le Registraire des entreprises du Québec aux entreprises qui s'immatriculent au registre des entreprises.

### 8.4.1 Autorisations

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de l'autorisation
3001512471	9072-1143 QUÉBEC INC.	1148229223	ENTREPRISES LOMER RICHARD	2019-01-11
3001503258	AMB ANALYSE ET MAINTIEN DES BÂTIMENTS INC.	1170171483		2019-01-11
3001666910	CAPITAL ÉNERGIE INC.	1174087289		2019-01-09
3001680146	COURRIER DIAKITÉ INC.	1160430725		2019-01-11
3001662424	MICHEAL KAFENZAKIS	2249712383		2019-01-09
3001648030	OUSMANE MBAYE	2274015348		2019-01-10
3001561248	RÉSIDENCE LES 3 SPHÈRES (GRANBY) INC.	1173515298		2019-01-09
3001651418	SOGICA INC.	1173855140		2019-01-11

**Renouvellements**

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de renouvellement
3000687481	ENTREPRISE ÉLECTRIQUE M.J.L. INC.	1149018211		2018-12-08

**8.4.2 Retraits volontaires d'une autorisation**

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Modification	Date
Aucune information				

**8.4.3 Révocations, suspensions et autres modifications**

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Modification	Date
3000896610	9376-7739 QUÉBEC INC.	1167742841	Changement de nom, anciennement : HABITATIONS TRIGONE INC.	2018-12-20

## 8.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.